



LE RISQUE DE PÉNURIE D'EAU EST IMPORTANT

D'importantes restrictions sont mises en place, **notamment**, pour les **particuliers** :

- Interdiction d'arroser potagers et plantations entre 8h et 20h
- Interdiction d'utiliser l'eau pour des usages non liés aux besoins en eau potable alimentaire

Pour les **installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)** : report des opérations exceptionnelles et réduction des prélèvements de 20 %

Pour les mesures applicables aux **autres usages**, consultez **l'arrêté préfectoral** disponible à l'accueil, en mairie et sur le site internet des services de l'État dans l'Orne.



MANQUE D'EAU

Pour suivre l'actualité relative à la sécheresse dans votre secteur, consultez le site internet des services de l'État dans l'Orne, ou scannez ce QR code.

